



PRÉFET DE LA GIRONDE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA GIRONDE**

RAA 33 N° 2016-003

Publié le 06 janvier 2016

SOMMAIRE

Administrations	Service	Date Acte	Type Acte	Intitulé
DDPP	Santé et Protection Animale	04/01/16	arrêté	Portant subdélégation de signature de M. Jean-Charles QUINTARD, directeur départemental de la protection des populations de la Gironde
DRFIP	Mission Cabinet Communication	04/01/16	arrêté	Portant délégation générale de signature de M. d'Argenson, DRFIP de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde à ses collaborateurs
DRFIP	Mission Cabinet Communication	04/01/16	arrêté	Portant subdélégation de signature de M. d'Argenson, DRFIP de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde, en matière de gestion domaniale,
DRFIP	Mission Cabinet Communication	04/01/16	arrêté	Portant subdélégation de signature de M. d'Argenson, DRFIP de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde, en matière de gestion des patrimoines privés dans le département de la Gironde
DRFIP	Mission Cabinet Communication	04/01/16	arrêté	Portant subdélégation de signature de M. d'Argenson, DRFIP de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde, en matière de fiscalité locale,
DRFIP	Mission Cabinet Communication	04/01/16	arrêté	Liste des responsables de service disposant au 04.01.2016 de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II du CGI.
DRFIP	Mission Cabinet Communication	04/01/15	arrêté	délégation de signature de M d'Argenson du 4 janvier 2016 en matière de Contrôle Financier Régional
DDTM	SUAT	22/12/15	arrêté	Présidence de la CDAC du 20/01/2016
PREFET DELEGUE	Cabinet	05/01/16	arrêté	Délégation de signature concernant Mme la Préfète Déléguée pour la Défense et la Sécurité départemental
PREFET DELEGUE	Cabinet	05/01/16	arrêté	Délégation de signature concernant Mme la Préfète Déléguée pour la Défense et la Sécurité zonal
SAGMI	Ressources Humaines	23/12/15	autre	Avenant n° 1 à l'arrêté d'agrément du 16 novembre 2015



PRÉFET DE LA GIRONDE

**Direction départementale de
de la protection des populations**

Arrêté préfectoral n° 2016-002

**portant subdélégation de signature de M. Jean-Charles QUINTARD,
directeur départemental de la protection des populations de la Gironde**

Le directeur départemental de la protection des populations de la Gironde

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment l'article 44 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant délégation de signature à M. Jean-Charles QUINTARD, directeur départemental de la protection des populations de la Gironde ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

En application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé, il est donné délégation de signature, dans la limite des attributions qui leur sont confiées, aux agents de la direction départementale de la protection des populations de la Gironde dont les noms suivent :

- M. Pierre PARRIAUD, directeur départemental adjoint,
- M^{me} Nadine LESIZZA, adjointe au directeur départemental,
- M^{me} Corine MESMAIN, secrétaire générale,
- M. Vincent HEUSSNER, chef du service de sécurité sanitaire des aliments,
- M^{me} Anne-Marie GOUTEL, cheffe du service de loyauté et sécurité des produits et services,
- M. Virshna HENG, chef du service de protection économique du consommateur,
- M. Mikaël MOUSSU, chef du service de santé et protection animales,
- M^{me} Céline LOPEZ, cheffe du service de protection de l'environnement,
- M. Philippe SALVAGNAC, adjoint au chef du service de sécurité sanitaire des aliments,
- M. François HUDRY, adjoint à la cheffe du service de loyauté et sécurité des produits et services,
- M^{me} Véronique GARY, adjointe au chef du service de protection économique du consommateur.
- M^{me} Sabrina DONDEYNE, adjointe au chef du service de santé et protection animales.

Article 2 :

L'arrêté préfectoral n° 2015-184 du 10 avril 2015 est abrogé.

Article 3 :

Le directeur départemental de la protection des populations de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bruges, le 4 janvier 2016

Le directeur départemental de la protection des populations,

Jean-Charles QUINTARD

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

ARRETE AUTORISANT M. Marc MAKHLOUF SOUS PREFET DE BLAYE
A PRESIDER LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DU 20 JANVIER 2016
-oOo-

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU les articles L751-1 à L752-27 du code de commerce portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au Préfet une compétence de droit commun pour prendre des décisions précitées ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 57 ;

VU le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret du 27 août 2015 nommant M. Marc MAKHLOUF, Sous-Préfet de BLAYE ;

VU le décret du 5 mars 2015 nommant M. Pierre DARTOUT, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 mars 2015 portant désignation des membres de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

ARRETE :

ARTICLE 1er. M. Marc MAKHLOUF SOUS PREFET DE BLAYE est autorisé à présider la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL de la Gironde du 20 janvier 2016.

ARTICLE 2. Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à BORDEAUX, le 22 DEC. 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Secrétaire Général,

Thierry SUQUET



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

24 rue François de Sourdis – 33060 Bordeaux Cedex

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts. Cette liste est publiée au recueil des actes administratifs de la Gironde.

Nom du responsable	Services locaux de la DRFIP
Services des Impôts des entreprises	
Mme Karine LAVIGNE	Arcachon
Mme Bernadette FLORES	Bordeaux Amont
Mme Marie-José FRANÇOIS-LARRET	Bordeaux Aval
Mme Nadine GARCIA	Bordeaux Bouscat
M. Guy MEYNARD	Bordeaux Centre
M. Bruno ROBERT	Bordeaux Nord Est
M. Philippe TAUDIN	Bordeaux Pessac
M. Philippe CLERMONT	Bordeaux Sud Est
Mme Jacqueline SANCHEZ	Bordeaux Talence
Mme Marie-José MARBOEUF	Langon
M. Patrick MARIE	Libourne
M. José LECLAIR	Mérignac
Services des impôts des particuliers	
M. Pierre ANDRE	Arcachon
Mme Roselyne ROBERT	Bordeaux Amont
M. Didier MERIAUX	Bordeaux Aval
Mme Yvette ROUSSELOT	Bordeaux Bouscat
M. Michel PLA	Bordeaux Centre
Mme Catherine HOGREL	Bordeaux Nord Est
Mme Martine GUINLE	Bordeaux Pessac
Mme Christine CASTAGNER	Bordeaux Sud Est
Mme Marie Christine LAFITTE	Bordeaux Talence
Mme Dominique HARAMBOURE	Langon
M. Didier BAZAS	Libourne
M. Pierre MARTY	Mérignac

**Service des Impôts des Particuliers –Services
des impôts des entreprises :**

Mme Virginie DAURYS	Blaye
M. Bruno LORRÉ	La Reole
Mme Cécile GARRIGA MAJO	Lesparre-Medoc

Trésoreries

M. Jean-Jacques LOSSON	Audenge
M. Jean-Marc GARRIGA	Bazas
M. Alain PALMIERI	Belin-Beliet
M Olivier MAXIMILIEN (intérimaire)	Cadillac
Mme Laure CLATOT	Cambes
Mme Marie-Jeanne COLETTE (intérimaire)	Castelnau-de-Medoc
Mme Myriam LE BLANC	Castillon La Bataille
M. Jean-François LAPAQUELLERIE	Castres sur Gironde
M. Jean-Luc CANTET	Coutras
M. Claude DUFRESNE	Créon
M. Nicolas MARCADET	Etauliers
M. Gilbert HOGREL	Pauillac
M. Olivier MAXIMILIEN	Podensac
M. Stéphane SUTTER	Rauzan
Mme Valérie CHAMPAGNE	Saint-André-de-Cubzac
Mme Marie Christine CHEMINEAU	Sainte-Foy-La-Grande
M. François ALEJO	Saint-Savin
Mme Corinne HUSSON	Soulac-Saint-Vivien

Services de publicité foncière

M. Thierry CHAMBRE	Bordeaux 1 ^{er} Bureau
M. Bernard DESGRAVES	Bordeaux 2 ^{eme} Bureau
M. Gérard BIRAUD	Bordeaux 3 ^{eme} Bureau
Mme Monique AULANET	La Reole
M. Joel CAZENAVE-PIARROT	Lesparre-Medoc
M. Sylvain HURET	Libourne

Brigades

Mme Elisabeth LAFON	1 ^{ère} brigade de vérification de Bordeaux
M. Stéphane LOUVET	2 ^{ème} brigade de vérification de Bordeaux
M. Gilles ORAIN	3 ^{ème} brigade de vérification de Bordeaux
M. Jérôme SOULAGES	4 ^{ème} brigade de vérification de Bordeaux
M. Alain COURPRON	5 ^{ème} brigade de vérification de Bordeaux
Mme Véronique FAOUEN	6 ^{ème} brigade de vérification de Libourne
Mme Béatrice BORDES	Brigade de contrôle fiscalité immobilière
M Jean-Francois BARRAIL	Brigade de contrôle et de recherche

Pôles Contrôle Expertise

Mme Isabelle CONTRAY	Arcachon-Pessac
Mme Marie Christine CAZENAVE	Bordeaux-Aval-Amont-Centre
Mme Sylvie DARROMAN	Bordeaux Sud-Est/Nord-Est
Mme Marie-Laurence LE CLOITRE	Merignac-Bouscat-Lesparre
Mme Pascale SUBERVILLE	Libourne-Blaye
Mme Françoise BALLION	Talence-Langon-La Réole

Pôle de Fiscalité Patrimoniale

Mme Danielle DRIOT	Pole Fiscalité patrimoniale
--------------------	-----------------------------

Pôle de recouvrement spécialisé

M. Raymond COURNOU	Pôle de recouvrement spécialisé de la Gironde
--------------------	---

Pôle de régularisation déconcentré

Mme Isabelle LIMOU	Pôle de régularisation déconcentré de Gironde
--------------------	---

Services topographiques et fonciers

Mme Agnès FERRANDES (intérimaire)	Secteurs fonciers de Bordeaux
M. Michel VIXAC (responsable)	Pôle topographique de gestion cadastrale
M. Bernard BARRERE (adjoint)	

Fait à Bordeaux, le 4 janvier 2016

Le directeur régional des finances publiques
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
et du département de la Gironde .


Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRETE

Vu l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Préfet de la Gironde, donnant délégation de signature à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

ARTICLE PREMIER - Subdélégation de signature en matière de fiscalité locale est donnée à :

M. Yves JULIEN, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur chargé de la Gestion Publique,
M. Thierry MOUGIN, Administrateur des Finances Publiques, Adjoint au Directeur chargé de la Gestion Publique,
Mme Christelle BRAUN-TIMONER, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, Chef de la Division Secteur Public Local,
M. Eric JONCOUR, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Adjoint au Chef de la Division Secteur Public Local,
Mme Christine LANGLOIS, Inspecteur des Finances Publiques, Chef du Service Fiscalité Directe Locale.

ARTICLE 2 : L'arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant subdélégation de signature en matière de fiscalité locale est abrogé à compter de ce jour.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional des Finances Publiques



Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bordeaux, le 04 janvier 2016

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

MISSION CABINET-COMMUNICATION

Décision de délégation de signature en matière de contrôle financier régional

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques d'Aquitaine Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Olivier GOULET, contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire en région,

Pour :

- signer tous les actes se rapportant au contrôle financier des dépenses déconcentrées de l'Etat, dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, à l'exception des refus de visa ;
- signer tous les actes soumis au contrôle financier des établissements publics administratifs de l'Etat, des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public dans la région aquitaine, selon les arrêtés définissant les modalités d'exercice du contrôle financier des dits établissements.

Mme Marie-Christine DUPAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe du contrôleur général,

Mme Elisabeth DELWARDE, inspectrice des finances publiques, chef du service opérateurs de l'Etat au sein de la mission contrôle financier régional,

Mme Nadine LABAT, inspectrice des finances publiques, chef du service secteur Etat au sein de la mission contrôle financier régional,

Mme Nathalie LECLERCQ, inspectrice des finances publiques, chargée de mission au sein de la mission contrôle financier régional,

Ont les mêmes pouvoirs que le contrôleur budgétaire en région, en cas d'empêchement de celui-ci ou du directeur régional des finances publiques, sans toutefois que cette exigence soit opposable aux tiers.

Article 2 – La précédente décision du 02 septembre 2013 est abrogée à compter du 04 janvier 2016. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Directeur Régional des Finances Publiques,



Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Division DOMAINE
POLE DE GESTION DES PATRIMOINES PRIVES
BP 908 - 33060 BORDEAUX CEDEX

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**ARRETE
portant délégation de signature**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Préfet de la Gironde, donnant délégation de signature à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions et mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant à la gestion des biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées au service du domaine (administration provisoire des successions non réclamées, curatelle des successions vacantes, gestion et liquidation des successions en déshérence dans le département de la Gironde) ;

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde arrête :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, la délégation de signature qui lui est conférée, sera exercée par Monsieur Yves JULIEN, administrateur général des finances publiques, ou à défaut par Monsieur Thierry MOUGIN, administrateur des finances publiques, ou à défaut par Madame Cécile ULLRICH, administratrice des finances publiques adjointe, ou à défaut par Madame Michèle BONNIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, ou à défaut par Monsieur Bruno BENEDETTO, inspecteur divisionnaire des finances publiques, ou à défaut par Madame Vanessa de CRASTO, inspectrice des finances publiques.

Article 2 : A l'exclusion de la correspondance avec le tribunal (notamment les requêtes), des actes de disposition d'immeubles et des comptes rendus de gestion au tribunal, la délégation de signature conférée à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires ci-dessus désignés, par Mesdames Isabelle FOURET, Soizic LASCARAY, Solange RIVET, Isabelle SANTANDER, contrôleuses principales des finances publiques, Madame Valérie BIRNAL, contrôleuse des finances publiques, Mesdames Estelle CHARLES et Amélie GADAL agentes administratives des finances publiques.

Article 3 : L'arrêté de subdélégation en date du 1^{er} octobre 2015 est abrogé .

Article 4 : Cet arrêté de subdélégation sera adressé à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture .

Fait à Bordeaux, le 04 janvier 2016
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
et du département de la Gironde,



Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
DIVISION DOMAINE
33060 BORDEAUX CEDEX

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES D'AQUITAINE-
LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

ARRETE

portant délégation de signature

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Préfet de la Gironde, donnant délégation de signature à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions et mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions et affaires visées à l'article premier ci dessous :

ARTICLE PREMIER

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.

3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques
7	Dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques . Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.	Art. R. 1212-9 à R. 1212-11, R. 1212-14 et R. 1212-23 du code général de la propriété des personnes publiques. Art. 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques. Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967. Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 sera exercée par M. Yves JULIEN, administrateur général des finances publiques, directeur chargé de la gestion publique, ou par son adjoint M. Thierry MOUGIN, administrateur des finances publiques, ou à défaut par la responsable de la division Domaine Mme Cécile ULLRICH, administratrice des finances publiques adjointe, ou à défaut par ses adjoints Mme Michèle BONNIN et M. Bruno BENEDETTO, inspecteurs divisionnaires des finances publiques.

En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 1 de l'article 1^{er} du présent arrêté, la délégation de signature conférée à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON sera exercée, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, par Mme Patricia GUERITTEE et M. Stéphane RIBAUD, inspecteurs des finances publiques, aux conditions suivantes :

- pour les actes de gestion portant location et conventions d'occupation précaire sur les biens domaniaux (art. R. 2222-1 du code général de la propriété des personnes publiques) lorsque :
 - la durée de la location n'excède pas 9 ans ;
 - le loyer n'excède pas 12 000 € ;
 - aucun droit particulier n'est conféré au preneur.

- pour les actes de réalisation des biens domaniaux lorsque :
- les cessions sont d'un montant inférieur à 75 000 €;
- et conformément aux dispositions générales des actes, pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, l'établissement des déclarations et actes rectificatifs et la mise en accord avec le fichier immobilier.

En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 2 de l'article 1^{er} du présent arrêté, la délégation de signature conférée à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON sera exercée, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, par Mme Patricia GUERITTEE et M. Stéphane RIBAUD, inspecteurs des finances publiques, pour les matières ci-après :

- signature des actes d'acquisition (art. R. 1212-1 du code de la propriété des personnes publiques) dans la limite de 75 000 €;
- signature des actes de prise à bail dans la limite de 12 000 € ;
- procédure du décret n° 67.568 du 12 juillet 1967 : signature des notifications dans le cadre de la phase administrative de la procédure d'expropriation .

En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 5 de l'article 1^{er} du présent arrêté, la délégation de signature conférée à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON sera exercée, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, par Mme Patricia GUERITTEE et M. Stéphane RIBAUD, inspecteurs des finances publiques, pour les concessions de logement par nécessité absolue de service accordées d'office à certaines catégories de personnel .

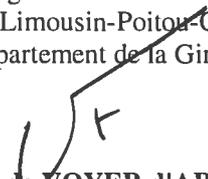
ARTICLE 3 - En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 7 de l'article 1^{er} du présent arrêté, la délégation de signature conférée à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON sera exercée, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, par Mme Sylvie BAUDOIN, inspectrice des finances publiques .

ARTICLE 4 - L' arrêté de subdélégation du 1^{er} octobre 2015 est abrogé.

ARTICLE 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 04 janvier 2016

Pour Le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
et du département de la Gironde,


Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

24 rue François de Sourdis
33 060 BORDEAUX CEDEX

Décision de délégations de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur régional des Finances publiques d'Aquitaine Limousin-Poitou-Charentes et du Département de la Gironde

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques,

Vu le décret du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques d'Aquitaine Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde ;

Décide :

Article 1- Sont exclus du champ des présentes délégations les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débet des comptables directs de la DRFiP et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de recouvrement contentieux par voie de vente immobilière ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- l'assignation en justice des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement

Article 2- De même, sont exclus du champ d'application de ces délégations les actes et décisions relevant des domaines suivants qui font l'objet de délégations particulières :

- le contrôle budgétaire en région,
- le domaine et la gestion des patrimoines privés,
- l'homologation des rôles,
- l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales,
- l'autorisation de recouvrement contentieux par voie de vente mobilière
- la fonction de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- la fonction d'ordonnateur secondaire (engagement – liquidation – certification du service fait – exécution BOP DRFiP 33 et actes relevant de la gestion de la cité administrative et du CSP),
- la signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 3- Délégation générale est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> • M. Yves JULIEN, administrateur général des finances publiques, directeur chargé de la gestion publique • M. Thierry MOUGIN, administrateur des finances publiques, directeur adjoint chargé de la gestion publique • M Bernard GEOFFROY, administrateur des finances publiques, conseil aux décideurs publics 	<p>reçoivent délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • M. Michel MORVAN, administrateur général des finances publiques, directeur chargé du pilotage et des ressources • M François DOUIS, administrateur des finances publiques, directeur adjoint chargé du pilotage et des ressources • M. Jean-Guy DINET, administrateur général des finances publiques, directeur chargé de la fiscalité • M. Angel GONZALEZ, administrateur des finances publiques, directeur adjoint chargé de la fiscalité 	<p>reçoivent délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2 et de tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.</p> <p>M. DINET et M. GONZALEZ reçoivent seuls délégation pour signer les actes relatifs à l'engagement des poursuites pénales pour infractions fiscales.</p> <p>M. DINET reçoit seul délégation pour l'exercice des missions de commissaire de gouvernement auprès de l'ordre des experts comptables,</p>

Mission Départementale d'Audit et Mission Maîtrise des risques

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• M. Jean-Michel POUX, administrateur général des finances publiques, responsable de la mission départementale d'audit et de la mission maîtrise des risques• M. Bertrand MORTAGNE, inspecteur principal des finances publiques, adjoint au responsable de la mission maîtrise des risques• M. Frédéric BRAU,• M. Jérôme COUCHAUX,• Mme Marie-Christine LE BRAS,• Mme Aurélie STIEGLER,• Mme Marine TROLLIET,• Mme Valérie VERDOUX, inspecteurs principaux des finances publiques,• M Benjamin FURNEMONT, inspecteur des finances publiques, assistant auditeur• M Christophe FERRE, inspecteur des finances publiques, assistant auditeur. | <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son secteur d'activité.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. POUX :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. MORTAGNE reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de la mission maîtrise des risques. <p>reçoivent délégation concernant :</p> <ul style="list-style-type: none">- la mise en œuvre du processus d'audit. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponse des audités ;- la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs, d'agents comptables et de régisseurs |
|--|---|

Cellule Responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• M. Damien DAUPHIN, inspecteur des finances Publiques | reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule. |
|---|---|

Mission Politique Immobilière de l'Etat

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• M. Jacques ORTET, administrateur général des finances publiques, responsable régional de la politique immobilière de l'Etat,• Mme Anne CALAVIA, inspectrice principale des finances publiques | <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. ORTET reçoit la même délégation.</p> |
|--|---|

Mission Cabinet Communication

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Mme Agnès PARACHOU, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la mission cabinet/communication• Mme Nell CAMOUSSEIGT-COMBETTE, inspectrice des finances publiques. | <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme PARACHOU reçoit la même délégation.</p> |
|---|---|

PÔLE FISCALITE

- **M. Michael WEISPHAL**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Fiscalité des particuliers et des missions foncières,
- **M, Jean-Claude FAURE**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division de la Fiscalité des professionnels,
- **Mme Marie-Thérèse MENDY**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Contrôle fiscal,
- **M. Jacques LOMBARD**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques,

reçoivent délégation chacun pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux pour signer toutes les actes relevant du pôle fiscalité dans la limite de la délégation générale (exclusions visées aux articles 1 et 2).

Ils ont toutefois pouvoir pour homologuer les rôles (arrêté préfectoral du 02 avril 2015),

M. FAURE et Mme CANDAU reçoivent en outre délégation pour signer tous les actes relatifs :

- à l'inscription au tableau de l'ordre des experts comptables, à l'exception des avis défavorables,
- à l'exercice illégal de la profession d'expert comptable,
- aux procès-verbaux des réunions de la commission de l'art 7 bis de l'ordonnance de 1945,
- à l'autorisation accordée aux professionnels de l'expertise comptable prévue par l'article 1649 quater L du code général des impôts.

Chargés de Mission Pôle fiscalité

- **Mme Valérie ESTORT**, administratrice des finances publiques adjoint
- **M Philippe BORRAS**, inspecteur divisionnaire des finances publiques

reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.

reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.

Cellule Pilotage des huissiers et agents commissionnés

- **M. Eric BOUTET**, inspecteur principal des finances publiques,

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule.

<u>Division Fiscalité des particuliers et des missions foncières</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Michael WEISPHAL, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Fiscalité des particuliers et missions foncières, • M. Pierre SOULES, inspecteur principal des finances publiques , Mme Annie BOUYSSONNIE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjoints, 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>M. WEISPHAL a seul, avec M FAURE responsable de la division des professionnels, délégation pour autoriser la vente de bien meuble saisis.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. WEISPHAL reçoivent la même délégation pour tous les actes relevant de leur mission au sein de la division.</p>
<u>Division Fiscalité des professionnels</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Claude FAURE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Fiscalité des professionnels, • Mme Sylvie CANDAU, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division Fiscalité des professionnels, • M. Arnaud WACHS et Mme Nathalie LACOSTE, inspecteurs des finances publiques, • Mme Nathalie LACOSTE, Mme Gisèle PERE FAM, Mme Lydia ROUZAUD inspectrices des finances publiques • Mme Martine GRAS et M. Rémi GALLET, inspecteurs des finances publiques, Mme Christine LAGARDE, Mme Marie-Christine LESCLAUX, Mme Carine RAGOT et Mme Françoise SOLIGNAC, contrôleurs des finances publiques 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division ;</p> <p>reçoit délégation jusqu'à 150 000 € pour signer les décisions sur demandes d'admission en non valeur.</p> <p>a seul, avec M WEISPHAL, responsable de la division de la fiscalité des particuliers, délégation pour autoriser la vente de bien meuble saisis.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. FAURE reçoit les mêmes délégations.</p> <p>reçoivent délégation pour signer les attestations relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises et les DC7/NOTI 2.</p> <p>reçoivent délégation pour signer jusqu'à 30 000 € les décisions sur demandes d'admission en non valeur.</p> <p>reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants.</p>
<u>Division Contrôle fiscal</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Marie-Thérèse MENDY, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Contrôle fiscal, • Mme Christine PATURLANNE, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division Contrôle fiscal, 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme MENDY, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Mmes Lydie FAGEOLLE, Dominique RAYMOND, Anne-Cécile REULET et Claire STOLL inspectrices des finances publiques, • M. Olivier FAYEMENDY, inspecteur des finances publiques au service du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public, 	<p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme MENDY, reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relatifs à leurs missions au sein de la division.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de son service.</p>
<p><u>Division Affaires juridiques</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Jacques LOMBARD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques. • Mme Françoise FERNANDEZ, et Mme Valérie DARAN, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, adjointes, 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. LOMBARD, reçoivent la même délégation pour signer tous les actes relevant de leur mission au sein de la division.</p>
<p>POLE GESTION PUBLIQUE</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Christelle BRAUN-TIMONER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Secteur Public Local, • Mme Irène PILLON, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Expertise et Actions Economiques, • Mme Annick PERNOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Opérations Comptables de l'Etat, • Mme Bernadette LOSSON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Dépense, • Mme Cécile ULLRICH, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Domaine, • Mme Elisabeth MAILLOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Pensions, 	<p>reçoivent délégation chacune pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux pour signer tous les actes du pôle gestion publique dans le respect des limites de la délégation générale indiquée aux articles 1 et 2 (notamment en matière de domaine et de gestion des patrimoines privés ainsi que l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes locales).</p>
<p><u>Division Secteur Public Local</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Christelle BRAUN-TIMONER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Secteur Public Local, • M. Eric JONCOUR, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division Secteur Public Local <p><u>Service Fiscalité Directe Locale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie CADIO-MAURIET, inspectrice divisionnaire expert des finances publiques, 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme BRAUN-TIMONER, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exercice de sa mission d'expertise ;</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Mme Christine LANGLOIS, inspectrice des finances publiques • Mme Marie-Elisabeth LACOUTURE, contrôleuse des finances publiques, adjointe au responsable du service Fiscalité Directe Locale, • <p><u>Service Collectivités et Etablissements Publics Locaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Sarah BUSINARO, inspectrice des finances publiques, • Mme Monique FABRE-BOYER, contrôleuse principale des finances publiques , <p><u>Cellule Modernisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Antoine BEZIAT, • Mme Laure CHEVALARD, • M. Hamid MAMMAR , • Mme Eliane SALLEHART, inspecteurs des finances publiques, <p><u>Cellule Conseil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Corinne GONTHIER-KERUZEC, inspectrice des finances publiques, • Mme Brigitte LARBANEIX, inspectrice des finances publiques 	<p>reçoit délégation pour signer tous les documents relatifs aux opérations courantes du service de la Fiscalité Directe Locale ;</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mmes CADIO-MAURIET et LANGLOIS, reçoit délégation pour assurer l'envoi des courriers courants.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Collectivités et Etablissements Publics Locaux. Elle reçoit en outre délégation pour signer les comptes de gestion sur chiffres des collectivités et établissements publics locaux ainsi que les états annexes.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme BUSINARO, reçoit les mêmes délégations.</p> <p>reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule.</p> <p>reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule.</p>
<p><u>Division Expertise Actions Economiques</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Irène PILLON, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Expertise Actions Economiques, • Mme Evelyne CENDRES-COUSTILLAS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division Expertise Actions Economiques, • Mmes Nathalie BLANCO, Blandine HANDY, inspectrices des finances publiques, 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme PILLON, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p> <p>reçoivent délégation pour représenter M. de VOYER d'ARGENSON au sein de la commission départementale de surendettement des particuliers, (Mme HANDY en qualité de titulaire, Mme BLANCO, en qualité de suppléante).</p> <p>A ce titre, elles pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siéger à la commission départementale de surendettement des particuliers en qualité de vice-président, ou président en l'absence du préfet et de son délégué, - signer tout document lié à l'exercice de cette mission.

<u>Division Domaine</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Cécile ULLRICH, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division domaine, • M. Bruno BENEDETTO, Mme Michèle BONNIN, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, adjoints au responsable de la division Domaine, 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme ULLRICH, reçoivent délégation pour signer tous les actes relevant de cette division, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière relative au Domaine et à la gestion des patrimoines privés.</p>
<u>Division Opérations comptables de l'Etat</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Annick PERNOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Opérations comptables de l'Etat, • Mme Ouiza DEYCARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division Opérations comptables de l'Etat <p><u>Service comptabilité de l'Etat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Franck DUVAL, inspecteur des finances publiques, • Mme Florence RENOM, contrôleuse principale des finances publiques, • Mmes Dominique BARRIERE, Valérie BROTONS, Stéphanie FAVRE, Pascale FEYDIEU, M. Jean-Pierre DARZACQ et M. Jacques MILLEREUX, agents d'administration principaux des finances publiques, • M. Laurent KITIASCHVILI, inspecteur des finances publiques, <p><u>Service des recettes non fiscales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. André FAURENT, inspecteur des finances publiques, 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme PERNOT, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Comptabilité de l'Etat, à l'exception de la signature des états de développement des soldes. Il reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de M. DUVAL, reçoit les mêmes délégations à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.</p> <p>reçoivent délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au suivi des opérations comptables liées à la gestion du parc immobilier de l'Etat.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service des recettes non fiscales, sous réserve des restrictions ci-dessous :</p>

- **Mme Annie FOURTEAU**, contrôlease principale des finances publiques,
- **Mmes Elisabeth DESSEIX et Dominique FEUILLET**, contrôleuses des finances publiques,
- **Mesdames Anne-Sophie SBIHI**, contrôlease principale des finances publiques, **Elisabeth DESSEIX, Dominique FEUILLET, Carole LABORDE-DURET** contrôleuses des finances publiques et **Coralie BOURON**, agent administratif des finances publiques

Service de la comptabilité auxiliaire de la recette

- **Mme Cécile SIAD** inspectrice des finances publiques,
- **Mme Sylvie LATARGERIE**, contrôlease principale des finances publiques,
- **Mme Nicole ESNAULT**, contrôlease des finances publiques

Service Dépôts de fonds, Caisse des Dépôts et Consignations, Clientèle institutionnelle et professions juridiques

Dépôts de fonds et Caisse des Dépôts et Consignations

- **Mme Françoise MOURGUES**, inspectrice des finances publiques,
- **M. Joel DELIS**, contrôleur des Finances Publiques,
- **M. Eric MAZEAUX**, contrôleur principal des finances publiques,

la signature des états de poursuites relatifs à l'activité du service exclut la signature des ventes mobilières et immobilières, et des assignations en redressement judiciaire et liquidation judiciaire.

La délégation accordée à M. FAURENT inclut expressément la signature des déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives.

en cas d'empêchement ou d'absence de M. FAURENT, reçoit les mêmes délégations.

reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les déclarations de recette et les accusés de réception des bordereaux de titres.

reçoit délégation pour signer toutes attestations et déclarations relatives à sa fonction entre les postes comptables et les services informatiques concernant les opérations comptables liées aux applicatifs du recouvrement.

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service de la comptabilité auxiliaire de la recette. Elle reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.

en cas d'empêchement ou d'absence de Mme SIAD reçoivent les mêmes délégations à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs aux Dépôts de fonds au Trésor.

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Caisse des Dépôts et consignations, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. de VOYER d'ARGENSON dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.

en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Françoise MOURGUES reçoivent les mêmes délégations.

Clientèle institutionnelle et professions juridiques

- **M Jean-Paul GUILLEMIN**, inspecteur des finances publiques,

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à sa fonction de chargée de clientèle institutionnelle et des professions juridiques, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. de VOYER d'ARGENSON dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations

Division Dépense de l'Etat

- **Mme Bernadette LOSSON**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Dépense de l'Etat,
- **M. Bernard LUSSAC**, inspecteur divisionnaire des finances publiques,

reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

en cas d'empêchement ou d'absence de Mme LOSSON reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.

Service Exécution des dépenses et Contrôle des régies

Service Dépense Comptabilité - DSO

- **Mme Danielle MEYER**, inspectrice des finances publiques,

Service Dépense Hors SFACT

- **Mme Sophie DELAMOTTE-PEROCHON**, inspectrice des finances publiques,

Service Dépense SFACT

- **M. Emmanuel VENEREAU**, inspecteur des finances publiques,

reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service, ainsi que les observations aux ordonnateurs et les suspensions de paiement, sauf lorsque l'observation ou la suspension concerne une question de principe.

Contrôle des régies

- **M. Marc BERTRAND**, inspecteur des finances publiques,

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Contrôle des régies.

Service Liaison-Rémunérations

- **Mme Emmanuelle BRODU**, inspectrice des finances publiques,
- **Mme Anne SPERAT**, contrôleur principale des finances publiques,
- **M Thomas PARADE** agent administratif principal des finances publiques

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Liaison-Rémunérations. En outre, elle reçoit délégation pour octroyer des délais de paiement pour la récupération des indus sur rémunérations dans la limite de 12 mois. Elle reçoit enfin délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.

reçoivent délégation pour signer les certificats de cessation de paiement et toutes les attestations de paiement relatives à la gestion du service.

<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean Marie VALERO, contrôleur principal des finances publiques, • Mme Catherine MANDIN, contrôlease des finances publiques, • Mme Murielle DARGERÉ, contrôlease principale des finances publiques, • Mme Natachat DOSSAR, contrôleur des finances publiques <p><u>Service Autorité de certification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Marie-Christine BADIOLA, inspectrice des finances publiques, 	<p>reçoivent délégation pour signer les certificats de cessation de paiement.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Autorité de certification.</p>
<p><u>Division Pensions</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Elisabeth MAILLOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Pensions, • Mme Elisabeth LUSSAC, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la division Pensions 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme MAILLOT, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division</p>
<p>POLE PILOTAGE ET RESSOURCES</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe VITRY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division gestion des ressources humaines et formation • M. Xavier REMY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier, • Mme Anne-Carole BELLOSSI-POIREY, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service 	<p>reçoivent délégation chacun pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux pour signer tous les actes du pôle pilotage et ressources dans le respect des limites de la délégation générale indiquées aux articles 1 et 2 (notamment en matière d'ordonnateur secondaire et pouvoir adjudicateur).</p>
<p><u>Division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe VITRY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle, • M. Antoine ROMANO, inspecteur principal des finances publiques, adjoint au responsable de la division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle, 	<p>reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de la division y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les états de frais de déplacement (validation informatique) - les contrats d'embauche des auxiliaires contractuels et stagiaires - les contrats de location de salles pour les concours - les arrêtés déconcentrés de mise en position

<p><u>Service Gestion des ressources humaines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie GIMENEZ, Mme Sophie VIDES inspectrices des finances publiques, • Mme Sophie BONNET, contrôleur principale des finances publiques, Mme Claudine SACCHETTI agente administrative principale des finances publiques, et Mme Céline JAMBON, agente administrative des finances publiques <p><u>Service Formation professionnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Laurent HONTEBEYRIE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, Mme Sylvaine CEBRIAN, inspectrice des finances publiques, 	<p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. VITRY reçoivent la même délégation.</p> <p>reçoivent délégation pour signer les frais de déplacement (validation informatique).</p> <p>reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relatifs au service Formation professionnelle ainsi que pour signer les convocations aux sessions de formation ainsi que les ordres de mission qui leur sont attachés.</p>
<p><u>Division Budget, Logistique et Immobilier</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Xavier REMY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier, • Mme Dominique PONS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier, <p><u>Service Immobilier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M Stéphane BRUNET, inspecteur des finances publiques <p><u>Service Logistique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M Frédéric FLEURY, inspecteur des finances publiques <p><u>Service Prescripteur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Martine OLIVIER, inspectrice des finances publiques <p><u>Gestion de la cité administrative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Elodie GAMBADE inspectrice des finances publiques 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. REMY, reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires de la division dans les limites prévues par l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire du 4 janvier 2016.</p> <p>reçoivent délégation pour signer les actes relatifs aux affaires de leur service dans les limites prévues par l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire du 4 janvier 2016</p>
<p><u>Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne-Carole BELLOSSI-POIREY, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service, 	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p>

Gestion des emplois et des structures

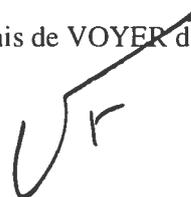
- **Mme Vincente DUFOUR**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, **M Armand Bernard VALERO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques et **Mesdames Martine RELUN et Monique STRUB-KLEIN**, inspectrices des finances publiques,

en cas d'empêchement ou d'absence de Mme BELLOSSI-POIREY reçoivent la même délégation pour leur service.

Article 4 : La présente décision prend effet le 4 janvier 2016.

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département de la Gironde.

Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON



PRÉFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

ARRETE DU - 5 JAN. 2016

Délégation de signature à Madame Béatrice LAGARDE,
Préfète déléguée pour la défense et la sécurité.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST
PREFET DE LA GIRONDE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le code de la défense et notamment les articles L1311-1 et R1311-1, R1311-3, R1311-25 et R1311-25-1,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L122-4 et R122-13 à R122-37,

VU le décret 2015-1625 du 10 décembre 2015 relatif à la composition des zones de défense et de sécurité, des régions de gendarmerie et des groupements de gendarmerie départementale,

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-ouest, préfet de la Gironde hors classe,

VU le décret du 4 décembre 2013 nommant Mme Béatrice LAGARDE, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,

SUR proposition de Madame la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice LAGARDE, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, actes et documents concernant l'ensemble des compétences et attributions du préfet de la zone de défense Sud-Ouest, à l'exception :

1) des décisions, quelle qu'en soit la nature, que le Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest pourrait être amené à prendre en cas d'extension des pouvoirs arrêtée par le Premier ministre dans le cadre des dispositions de l'article R 122-7 du code de la sécurité intérieure,.

2) des mesures de portée réglementaire et des réquisitions liées à la mise en œuvre des pouvoirs attribués au préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest par les articles L 742-3, R122-8 et R122-9 du code de la sécurité intérieure, et les articles L 3131-8 et L 3131-9 du code de la santé publique.

3) des arrêtés d'approbation des plans de niveau zonal.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article R122-36 du code la sécurité intérieure, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, sa suppléance est exercée par la préfète déléguée pour la sécurité et la défense pour l'ensemble des attributions et compétences du préfet de zone, sans aucune restriction.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest et de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité, la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est assurée par le préfet de département le plus ancien dans le grade le plus élevé.

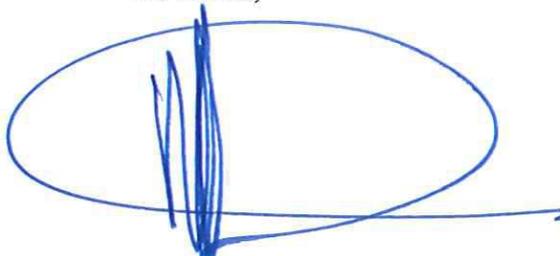
ARTICLE 3 : L'arrêté zonal donnant délégation de signature à Mme Béatrice LAGARDE en date du 3 avril 2015 est abrogé.

ARTICLE 4 : La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le

- 5 JAN. 2016

Le Préfet,



Pierre DARTOUT



PRÉFET DE LA GIRONDE

ARRETE DU

- 5 JAN. 2016

Délégation de signature à Madame Béatrice LAGARDE,
Préfète déléguée pour la défense et la sécurité.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST
PREFET DE LA GIRONDE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L122-1 à L122-5, L131-4 à L131-10 et R122-16,

VU le code général des collectivités locales et notamment les articles L2215-1 à LL2215-9,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment les articles 11 et 45,

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-ouest, préfet de la Gironde hors classe,

VU le décret du 4 décembre 2013 nommant Mme Béatrice LAGARDE, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,

SUR proposition de Madame la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice LAGARDE, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, actes et documents concernant l'ensemble des compétences et attributions du préfet de département en matière d'ordre public et de coordination des forces participant à la sécurité publique, de pilotage et de suivi des politiques de sécurité intérieure et de prévention de la délinquance et de mise en œuvre des pouvoirs de police administrative dans les domaines suivants :

- police des armes et munitions,
- police des jeux,
- fermeture administrative des débits de boissons, des établissements de vente à emporter de boissons alcoolisées ou d'aliments préparés sur place et fermeture des établissements diffusant de la musique,

- application de l'article 9 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Sont exclus de la présente délégation les arrêtés de police à caractère réglementaire.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article 45 du décret n°2004-373 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet de département, sa suppléance est exercée de plein droit par la préfète déléguée pour la sécurité et la défense, sans aucune restriction.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du préfet de département et de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité, la suppléance est exercée par le secrétaire général de la préfecture pour l'ensemble des attributions et compétences du préfet de département, sans aucune restriction.

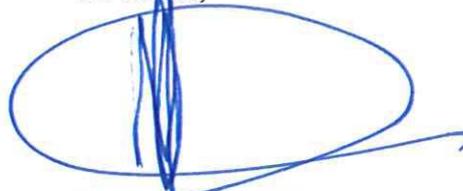
ARTICLE 3 : L'Arrêté départemental donnant délégation de signature à Mme Béatrice LAGARDE en date du 3 avril 2015 est abrogé.

ARTICLE 4 : La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le

- 5 JAN. 2016

Le Préfet,



Pierre DARTOUT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE
ET DE SECURITE SUD-OUEST

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
SUD-OUEST
DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DU RECRUTEMENT

La Préfète déléguée
pour la défense et la sécurité
Officier de l'Ordre National du Mérite
Officier de la Légion d'Honneur

- VU** L'Ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifiée ;
- VU** La loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, modifiée ;
- VU** La loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 modifiée pour la sécurité intérieure ;
- VU** Le Décret n° 90-709 du 1^{er} août 1990 portant suppression des limites d'âge applicables aux recrutements par concours interne, dans les corps de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** Le Décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la Police Nationale ;
- VU** Le Décret n°96-273 du 26 mars 1996 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux techniciens de laboratoire des administrations de l'Etat et de ses établissements publics ;
- VU** Le décret n° 2005-1124 du 06 septembre 2005 pris pour l'application de l'article 17-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et fixant la liste des enquêtes administratives donnant lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 230-6 du code de procédure pénale ;
- VU** Le Décret n° 2005-1204 du 26 septembre 2005 modifié portant statut particulier du corps des Techniciens de Police Technique et Scientifique de la Police Nationale ;
- VU** Le Décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du Ministère de l'Intérieur ;
- VU** Le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

- VU L'Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- VU L'Arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la Police Nationale ;
- VU L'Arrêté du 22 octobre 2013 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours de Technicien de Police Technique et Scientifique de la Police Nationale ;
- VU L'Arrêté du 20 janvier 2015 autorisant l'ouverture des concours nationaux de Technicien de Police Technique et Scientifique de la Police Nationale – session 2015 - ;
- VU L'Arrêté du 17 mars 2015 fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de Technicien de Police Technique et Scientifique de la Police Nationale - session 2015 - ;
- VU Les instructions n° 3807 du 27 août 1987, n° 78-94 du 26 août 1994 et note DAPN/FORM/SFR/BR n° 97-299 du 09 avril 1997 relatives aux enquêtes de recrutement aux emplois de la Police Nationale ;
- VU L'Instruction ministérielle DRCPN/SDFDC/DREC/DOCEP/D 2015-222 du 03 février 2015 relative aux modalités d'organisation du concours national externe et interne de Technicien de Police Technique et Scientifique de la Police Nationale - session 2015 - ;
- VU les résultats d'admission du concours national externe et interne de Technicien de Police Technique et Scientifique de la Police Nationale – session 2015 – publiés le 14 octobre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral d'agrément du 16 novembre 2015 ;
- SUR La proposition du Secrétaire Général Adjoint du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'intérieur sud-ouest .

- A V E N A N T N° 1 -

Les dispositions de l'arrêté d'agrément du 16 novembre 2015 sont complétées comme suit :

Article 1: Le candidat suivant, admis au concours national externe de Technicien de Police Technique et Scientifique de la Police Nationale - session du 20 et 21 mai 2015 - et admis sur la liste complémentaire, est agréé définitivement.

SPECIALITE IDENTITE JUDICIAIRE

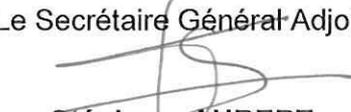
Rang 7	MONSIEUR	SAUVAGET	JULIEN	Né le 22/08/1976	CENTRE ECRITS DE BORDEAUX
--------	----------	----------	--------	------------------	---------------------------

Article 2: La directrice des ressources humaines du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur sud-ouest est chargée de l'exécution du présent Arrêté.

Bordeaux, le 23 Décembre 2015

P/La Préfète déléguée pour la défense
et la sécurité

Le Secrétaire Général Adjoint,


Stéphane AUBERT